

École secondaire Hormisdas-Gamelin

Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat International (IB)

Politique en matière d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux

Adoptée le 8 juin 2020

1. Philosophie de l'établissement

L'école a défini sa philosophie d'établissement en cohérence avec la déclaration de mission de l'IB et dans le but de répondre aux besoins diversifiés du bassin d'élèves de la région. Notre devise est «Ensemble, on est meilleur», faisant ainsi référence à l'apport de tous les membres de la communauté, tant scolaire, locale, qu'internationale, réunis pour apprendre et rendre le monde meilleur. Tout comme l'IB, la mission de l'école vise donc à impliquer les élèves, les parents, les enseignants, les membres de la communauté scolaire et la communauté locale dans l'apprentissage.

À travers le plan de réussite éducative de l'établissement, l'école a puisé ses objectifs à même le profil de l'apprenant et vise à :

- Avoir des élèves informés et engagés dans leur cheminement scolaire
 - L'orientation vise à développer la curiosité intellectuelle et à renseigner l'élève sur son cheminement scolaire.

- Maintenir et bonifier un milieu de vie avec un climat et une offre de service équilibrée où il fait bon vivre
 - L'orientation vise à former des élèves équilibrés tant au niveau affectif, psychologique que physique dans un endroit sain et propice à l'apprentissage.

Cette politique s'appuie sur les différentes publications de l'IB telles que *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, le *Matériel de soutien au coordonnateur*, le *Guide de l'IB pour une éducation inclusive: ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement*, *Aménagements à des fins d'accès et d'inclusion, parcours décisionnel* ainsi que les *Normes de mise en oeuvre et application concrètes*. Elle s'appuie également sur la *politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)*, document amendé en juin 2018 de la Commission scolaire Au-Coeur-des-Vallées (CSCV). Cette dernière politique est conforme aux lois en vigueur et figure en annexe au présent document. Le PEI de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG) faisant partie de la CSCV, se conforme à la loi. Le présent document expose également l'orientation, la structure et le processus faisant foi du respect du cadre légal.

2. Publication et révision de la politique

L'actuelle politique d'évaluation est rendue publique via le site internet de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG). Elle fera l'objet d'une révision aux deux ans en tenant compte des données des récentes recherches en éducation ou plus ponctuellement selon les publications de l'IB, celles de la CSCV et les besoins de l'établissement par une équipe de direction pédagogique du PEI, soit:

Rôles	Responsabilités
Direction du PEI	<p>convoquer la révision;</p> <p>tenir compte des recommandations du personnel;</p> <p>rédiger la politique en matière d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux;</p> <p>diffuser la politique à la communauté et aux instances décisionnelles;</p> <p>diffuser la politique aux enseignants;</p>
Coordination	<p>réunir la documentation nécessaire dont celle mentionnée en bibliographie;</p> <p>sonder les élèves sur la politique en matière d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux;</p> <p>participer activement à la révision, émettre des recommandations;</p>
Comité de 3 à 5 enseignants et membres du personnel intéressés (orthopédagogue, bibliothécaire)	<p>participer activement à la révision;</p> <p>émettre des recommandations.</p>
Enseignants et membre du personnel	<p>comprendre, appliquer et soutenir la mise en oeuvre de la politique</p>

3. Contexte de l'école et sa place parmi les écoles de l'IB

L'actuel contexte d'ESHG est celui d'une école de banlieue entourée d'un important milieu rural. Les enjeux d'intégration des nouveaux arrivants qui touchent les centres urbains depuis des décennies commencent à peine à poindre à l'horizon. En effet, 97,4% de nos élèves proviennent de milieu francophone. Les indicateurs socio-économiques sont à la hausse bien que l'on ne puisse pas qualifier l'école de milieu aisé et que d'importantes disparités existent. Dans ce contexte, la sensibilité internationale est parfois à développer puisque les élèves sont moins directement confrontés aux réalités pluriculturelles des centres urbains. Le PEI offre ainsi une vitrine sur le monde et vient faire vivre un défi à notre communauté.

Conséquemment, c'est pour appuyer cette ouverture sur le monde que s'inscrit l'actuelle politique d'inclusion. Elle vient soutenir et consolider les apprentissages authentiques et contextualisés de l'IB et du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES).

3.1 Inclusion dans le contexte de l'établissement

Dans tous les parcours scolaire de l'école incluant le PEI, les élèves sont des apprenants. Tous les apprenants doivent se sentir inclus, y compris ceux qui éprouvent des besoins spéciaux. Ensemble, on est meilleurs.

4. Accessibilité au PEI

Afin d'être admis au PEI en première année, les élèves doivent passer à travers un processus de sélection. Les élèves HDAA ont droit à leurs mesures adaptatives pour réussir le processus et peuvent être admis au programme, pourvu qu'ils réussissent cette sélection.

La sélection actuelle des élèves repose sur un examen de français ainsi qu'un examen de mathématiques, sur l'étude du bulletin de 5e année du primaire (dernier bulletin au moment de la passation de l'examen), la recommandation de l'enseignant de l'école primaire et le test d'intérêt et de motivation *On veut te connaître* élaboré par la Société des Écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ). Il appartient à la direction du PEI d'orienter la sélection des élèves avec les données reçues. À moins d'un dossier académique et comportemental compromettant la réussite de l'élève au PEI, les candidatures qui ne sont pas acceptées sont mises sur une liste d'attente connue des parents.

L'actuel contexte social et linguistique de l'établissement est celui d'un milieu francophone. La candidature d'un élève provenant d'un milieu non francophone est fortement considérée si l'élève présente un bon dossier, ceci à la fois dans le but de favoriser la francisation et de favoriser l'ouverture culturelle qui caractérise le PEI.

La candidature d'un élève fréquentant le PEI dans une autre école de l'IB est priorisée. Considérant les places disponibles, un élève provenant d'un autre parcours scolaire pourra être admis au PEI à partir de la 2e année du programme même s'il n'a pas passé à travers le processus de sélection.

Bien que, pour des raisons économiques et administratives, le programme ne puisse pas être ouvert à tous les élèves de l'établissement, il demeure ouvert aux élèves de l'école qui en font la demande, pourvu qu'il y ait de la place dans les classes et que la liste d'attente soit épuisée.

Un élève qui veut quitter le PEI devra être rencontré par la direction et une discussion avec les parents aura lieu pour connaître les raisons de son départ du programme. Lorsqu'une place se libère au PEI, la direction, en collaboration avec l'équipe d'enseignants et de coordination, devra faire des efforts pour la combler.

5. Support pour les élèves ayant des besoins spéciaux

5.1 Identification des élèves ayant des besoins spéciaux et travail collaboratif

Un élève admis au PEI sous réserve de sélection réussie devrait en toute logique avoir les ressources internes et externes afin de bien compléter le programme. Le principe de bien soutenir et encadrer l'élève doit prévaloir.

En conformité avec la politique EHDA de la CSCV, l'équipe d'enseignants est la plus à même d'identifier les élèves qui n'ont pas été détectés à l'école primaire comme étant des élèves ayant des besoins spéciaux. L'objectif n'est pas d'identifier de façon péjorative les élèves vivant avec un diagnostic mais de bien de supprimer les obstacles à leur apprentissage. Les enseignants doivent mettre en place des interventions et des mesures (récupération, soutien en classe) avant le signalement. Ceci vaut également pour des cas de douance. Notons que tout membre du personnel peut recommander des services pour un élève si le besoin se fait sentir. L'élève, dans la mesure du possible, participe lui-même à identifier ses propres besoins spéciaux.

Une fois le signalement fait, la direction assure le suivi auprès des services appropriés: technicienne en éducation spécialisée (TES), orthopédagogue, psychoéducatrice, psychologue, conseiller en orientation ou tout autre intervenant afin de répondre aux besoins particuliers de l'élève. La direction, en collaboration avec ces services, met en place un plan d'intervention en conformité avec les directives de la CSCV et des *aménagements à des fins d'accès et d'inclusion*.

Bien qu'il est souhaitable que l'élève puisse cheminer normalement selon son horaire habituel, un horaire modifié n'est pas à exclure pour un soutien psychologique ou personnel.

Par souci de répondre aux besoins exprimés par les élèves concernant le temps nécessaire pour bien compléter leurs travaux et d'atténuer le stress inhérent à une charge de travail trop grande à la fois pour les élèves et le personnel enseignant, le personnel enseignant:

- se consulte en planification horizontale pour les travaux et activités à venir;
- accorde aux élèves un temps raisonnable en classe ainsi qu'un accompagnement approprié pour les travaux en cours, en tenant compte de leurs difficultés et du niveau d'autonomie des élèves pour accomplir la tâche.

La contribution des parents est essentielle à la réussite des élèves HDA. Une communication franche, ouverte et transparente est valorisée dans la mesure du possible à ESHG. Le portail de l'école est un instrument à privilégier pour la transmission régulière des résultats scolaires.

5.2 Création d'un environnement positif et adapté

Le personnel est encouragé à développer et adopter des aptitudes et des pratiques efficaces afin de créer des environnements positifs et adaptés à l'inclusion de tous les élèves. Parmi les bons exemples, mentionnons:

- faire preuve d'humour;
- avoir une attitude positive et faire preuve de patience;
- s'abstenir d'utiliser le sarcasme envers les élèves;
- se faire obéir sans être dominateur;
- utiliser un langage clair et compréhensible;
- être positif tout en faisant respecter les règles avec calme;
- être ouverts d'esprit et comprendre les difficultés rencontrés par les élèves;
- soutenir l'apprentissage dans les domaines soulevant des difficultés;
- apprendre à connaître les élèves, être à leur écoute et travailler avec eux;
- relier le travail à la réalité et aux centres d'intérêt des élèves;
- être attentif aux signes de frustration, de stress et de fatigue;
- prévoir du temps de travail en classe;
- fournir des commentaires immédiats, courtois et cohérents sur leur comportement;

- renforcer les comportements positifs des élèves davantage que réprimander les comportements nuisibles;
- «choisir leurs combats» et éviter de perturber les élèves pour des questions sans importance;
- utiliser les signaux qui ont été évoqués et convenus avec les élèves afin d'indiquer à ces derniers qu'ils doivent modifier leur comportement;
- s'assurer que les apprenants peuvent démontrer leurs capacités dans des conditions d'évaluation aussi équitables que possible.
- vérifier la compréhension par tous;
- être prévisible, cohérent et fiable;
- avoir des attentes élevées mais réalistes;
- prévenir les élèves lorsque des événements inhabituels doivent avoir lieu;
- expliquer à l'avance les changements apportés aux rituels;
- transformer les activités quotidiennes en rituels;
- accepter que les élèves puissent commettre des erreurs;
- fournir des indices visuels pour faciliter l'apprentissage;
- fournir des indices écrits, des pictogrammes ou des emplois du temps visuels pour faciliter l'apprentissage autonome;
- donner des récompenses réelles et motivantes.

Dans l'annexe II de la présente politique, l'extrait du guide de l'IB *Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves en salle de classe* présente certains critères diagnostiques et difficultés possibles ainsi que des stratégies d'enseignement associées adaptables pour les enseignants.

6. Francisation

Tel que mentionné dans la politique linguistique, le responsable du dossier de francisation de l'établissement attribue, en collaboration avec les membres du personnel concernés, le soutien en francisation aux élèves.

Le PEI de l'école peut admettre des élèves en francisation au programme en cours de cheminement au secondaire si l'élève allophone se montre désireux de s'inscrire au programme et dont la réussite scolaire ne serait pas en péril.

Un parrainage est également organisé entre les élèves du PEI et des élèves des autres parcours ayant besoin de francisation. Pour des élèves du PEI, il s'agit d'une activité de service-action authentique pour des besoins réels d'élèves de l'école, le PEI étant ainsi mis à contribution dans la communauté.

7. Adaptation et différenciation dans les unités de travail

7.1 Adaptation

Au PEI, l'adaptation lors de la réalisation d'apprentissages et lors d'évaluations dans les unités de travail est mise en place lorsque le besoin de l'élève est clairement identifié dans un plan d'intervention¹ ou lors de certaines situations ponctuelles. En collaboration avec les services des professionnels ou lorsqu'il le jugera nécessaire, l'enseignant peut permettre l'utilisation de mesures adaptatives, de relation d'aide,

¹ Voir Recueil de gestion du secteur des ressources éducationnelles, politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage, CSCV, amendé 6 juin 2018, page 7

d'utilisation de temps supplémentaire ou de toute autre mesure pertinente pour soutenir l'élève dans ses apprentissages. L'élève qui requiert des mesures identifiées pour supprimer les obstacles à son apprentissage y a droit et est informé de son droit par le plan d'intervention.

Il est à noter que les plans d'intervention d'un élève ainsi que son dossier sont des documents confidentiels réservés aux membres du personnel du PEI, aux répondants de l'élève ainsi qu'à l'élève lui-même lorsque possible. En tant que document officiel, le plan d'intervention consigne les différentes mesures et adaptations à adopter pour les difficultés d'ordre académique et sociale pour les élèves ayant des besoins spéciaux.

Le personnel de professionnels encadrant le PEI est bien formé pour soutenir les élèves dans leurs difficultés sociale et d'apprentissage. Le personnel enseignant, en plus d'offrir un soutien aux élèves, redirige ces derniers vers les services appropriés lorsqu'ils n'ont pas eux-mêmes l'expertise pour les soutenir. Il importe que les membres du personnel soient au fait de leurs propres limites personnelles et professionnelles afin de ne pas compromettre leur bien-être lorsqu'ils offrent un soutien aux élèves en difficulté.

7.2 Différenciation

La différenciation s'effectue à travers les unités de travail afin de répondre aux différents styles d'apprentissage des élèves et besoins éducationnels des élèves. Des stratégies d'apprentissage sont variées à travers l'ensemble des matières et des années du PEI. À titre d'exemple:

- création de cartes mentales/schémas heuristiques pour établir un réseau de concept;
- conception de notes de cours ou de résumés différenciés par les élèves
- production d'un travail selon différents formats et en utilisant différents médias;
- discussions en sous-groupes en classe sur un contenu, un concept, un contexte, le profil de l'apprenant ou le contexte mondial véhiculé;
- création d'une oeuvre artistique;
- débat d'idée ou discours autour d'un thème, d'un concept ou d'un contexte;
- réalisation de nature sportive;
- laboratoire;
- utilisation de la déduction et de l'induction comme stratégie d'apprentissage;
- utilisation du modèle de Frayer afin de définir un concept;
- apprentissage par les pairs;
- enseignement explicite des approches de l'apprentissage.

8. Évaluation

Telle que spécifié dans la politique d'évaluation, l'évaluation est une composante essentielle pour faire progresser l'élève dans ses apprentissages en lui fournissant une rétroaction sur ses acquis et ses défis. Tous les élèves sont évalués avec les critères du PEI mais des dispositions sont prises pour ceux qui ont des besoins éducationnels spéciaux.

Conclusion

ESHG tente de soutenir tous les élèves ayant des besoins spéciaux incluant ceux du PEI. De la sélection à la diplomation des élèves du PEI, l'établissement vise à accompagner chaque élève vers la réussite.

Bibliographie

CTREQ, L'enseignement basé sur des données probantes: 10 stratégies et 30 moyens de le mettre en pratique dans vos classes, <http://rire.ctreq.qc.ca/2016/07/enseignement-donnees-probantes/> page consultée le 12 février 2020.

IB, Aménagements à des fins d'accès et d'inclusion, parcours décisionnel, 2019.

IB, Guide de l'IB pour une éducation inclusive: ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement, 2019.

IB, Matériel de soutien au coordonnateur, <https://resources.ibo.org/myp/ressource/11162-39546/?lang=fr> , page consultée le 11 novembre 2019.

IB, Programme d'Éducation Intermédiaire, Le programme d'éducation intermédiaire : Des Principes à la pratique, mis à jour en septembre 2017.

IB Normes de mise en oeuvre des programmes et applications concrètes (2019), https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/works/edu_11162-51685?root=1.6.2.6.5&lang=fr, page consultée en novembre 2019.

IB, Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe, 2019.

ANNEXE I

POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX
ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET
D'APPRENTISSAGE DE LA CSCV

ANNEXE II

CRITÈRES DIAGNOSTIQUES ET DIFFICULTÉS POSSIBLES